

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
✉ 04.95.76.20.60  
Secrétariat du Maire

Propriano, le 18 décembre 2025

**ARRETE N° 2025-0119**

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de la SARL Roch LEANDRI BTP sise : ZI de Tralavettu 20110 PROPRIANO pour une opération temporaire de grutage sise 21 route de la Corniche 20110 PROPRIANO sur la RT 40 en agglomération de Propriano.

**ARRETE**

**- Article 1er :** En raison d'une opération temporaire de grutage sur la Commune sis : 21 route de la Corniche PROPRIANO, la circulation sera interdite le vendredi 26 décembre 2025 de 6h00 à 9h00 entre le giratoire entrée Nord du tunnel de Viggianello et l'intersection de la RT 40 et la RD 19 A à Mancinu – l'accès au Quartier Bartaccia devra rester possible pour les riverains.

**- Article 2 :** La SARL Roch LEANDRI BTP devra régler la circulation durant la durée de l'opération notamment au niveau du Giratoire de Baracci pour l'accès au Tunnel et à l'intersection de la RT 40 avec la RD 19 A à Mancinu. Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise. La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

**- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumé.

Fait à Propriano, le 18 décembre 2025  
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI